

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	23
Pouvoirs	5
Votants	28

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Paola CORREIA a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

**Absent(s) excusé(s) :**

Guillaume REJMENT

**Secrétaire de séance :** Sandrine PISANI-VETTRAINO

**DELIBERATION N° DEL\_2022\_035**

**OBJET: MISE À JOUR DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) 2021 - 2024**

Madame Catherine REYT, Maire-Adjointe en charge de l'Enfance et de la Petite enfance, expose,

Pour rappel, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008, date du début de convention de partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales.

Il fait l'objet d'une nouvelle dénomination et devient le Relais Petite Enfance (RPE).

Ses objectifs initiaux sont poursuivis et peuvent être élargis à au moins l'un des 3 axes suivants pour prétendre à un financement complémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales :

- La mise en place d'un Relais Petite Enfance Guichet Unique, seul point d'entrée des familles en matière d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil ;
- L'analyse de la pratique visant le développement d'échanges professionnels sur des problématiques quotidiennes et animés par un intervenant extérieur spécialisé ;
- La promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en partenariat avec les acteurs locaux.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) en 2023, en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le « Bonus territoire CTG » est créé afin d'apporter une aide complémentaire à la Prestation de Service « RPE ». Cette subvention se matérialisera à la signature de la prochaine Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Catherine REYT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Petite enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse, Sports et Loisirs en date du 7 juin 2022,

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU la proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales,

CONSIDÉRANT les possibilités de financement de fonctionnement pour le Relais Petite Enfance,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**PRÉCISE** que la mise à jour de la convention d'objectifs et de financement est établie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document nécessaire afférent, ainsi que les avenants éventuels.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,